



Patron sadique, je n'en peut plus.

Par **pivoine28**, le **01/12/2009** à **09:59**

Bonjour,

Si je viens vers vous, c'est parce que je vis une situation que je supporte de moins en moins

Alors voilà, je vous explique :

Je suis fleuriste et ce que je vis actuellement est vraiment à vomir.

La patronne ne fait plus rien et prends ses employés pour des esclaves. Pour elle c'est de la main d'oeuvre.

Elle nous traite comme des moins que rien, nous fait porter des choses lourdes nous donne des ordre que l'on doit exécuter desuite ...

Dès que l'on rigole entre collègue afin de se détendre un peu (tout en travaillant bien entendu), elle fait tout pour nous séparer.

Elle prend plaisir à nous faire travailler sous la pluie, la neige ... alors qu'elle se repose bien au chaud.

Je pense que cette personne a sérieusement un problème psychologique et qu'elle est folle. Tout lui est dû.

On arrive en période de fêtes et évidemment la loi du travail, mon contrat et ma convention collective ne sont pas du tout respectés :

Pendant les fêtes (par exemple la fête des mère), elle nous fait travailler nuit et jours quasiment non stop pendant une semaine.

On commence le matin à 8h et on termine pas avant 23h ou même parfois 00h30. Le tout avec 30 min de pause (même pas) pour manger un bout. Et encore elle nous regarde de travers.

Pendant la semaine de la fête des mères, j'ai fais 70h dans la semaine et j'ai terminé à l'hospital tout comme la saint-valentin.

Ces Heures ne sont pas payées au bon taux car quand elle nous en paye, elle les divise et les répartit sur les fiches de paye par 10 à 12,5%, le mois suivant 10 à 12,5% ...

Lorsque l'on fait des heures supp, et qu'elle souhaite nous les faire récupérer, c'est 1h faite = 1h récupéré.

1) Comment pourrais-je réagir face à cette situation afin de la "coincer" en lui posant des questions pièges?

Je ne fait pas ça pour profiter su système car je n'aime pas cela et l'idée de me retrouver sans emploi me fait peur mais je veux partir de là. Si je peux toucher le chômage cela me rassurera et me permettrait de trouver ailleurs.

J'ai une clause de non concurrence qui m'interdit de travailler dans un rayon de 30 km en tant que fleuriste.

Pour finir, elle nous dit que l'entreprise n'a pas d'argent et que les heures ne sont pas payés mais elle a embauché une employée en CDI en octobre.

2) Comment faire pour partir en touchant mes droits assedics?

Quels sont vos conseils?

J'espère ne pas avoir été trop longue.

Je vous remercie infiniment de votre aide car je n'en peux plus :(

Mélanie